



Omission matérielle

Par **Marlowe**, le **09/09/2022** à **17:38**

Bonjour,

L'arrêt en appel a indiqué des montants à rembourser et a infirmé le 1er jugement dans toutes ses dispositions. La partie adverse demande les montants du 1er jugement. 4000€ de différence entre le remboursement du 1er et 2eme jugement ; est ce normal ? Dois-je rembourser ce que demande la partie adverse même si les montants ne sont pas écrits dans l'arrêt rendu en appel ? Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **09/09/2022** à **20:29**

Bonjour,

Si la Cour d'Appel a infirmé le Jugement de première instance dans toutes ses dispositions, cela comprend les montants sans qu'il soit besoin de les indiquer...